

L'ACILOT

Abonnement :

Un an fr. 2,50
Six mois » 1,30

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' Dodaine desbour'd'rou
Tout Nivelles périrou.

ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 c^{mes}.
Réclames, 50 centimes (la ligne).

ON TRAITE A FORFAIT.

LA QUESTION DES EAUX.

Depuis un certain nombre d'années, la ville de Bruxelles a entrepris d'importants travaux, dans le but de fournir à ses habitants une eau potable en abondance.

Au début, elle établit, sous la forêt de Soignes, des galeries de drainage destinées à recueillir les eaux des nappes souterraines qui coulent en abondance dans les sables perméables des terrains bruxellien et laekennien ; mais par suite de l'accroissement rapide de la population, le débit de ces galeries devint insuffisant et de nouvelles galeries filtrantes furent creusées sous le territoire des communes de Braine-l'Alleud, Ophain et Lillois.

On ne fut pas longtemps sans s'apercevoir du tort immense que ces galeries causaient à la surface: le débit des sources alimentant les rivières qui arrosaient ces communes diminua dans de notables proportions et le niveau des puits situés dans un rayon très étendu s'abaissa de plusieurs mètres.

En présence de cette situation qui menaçait de s'aggraver encore par les empiétements successifs et constants de la ville de Bruxelles, un comité de résistance se forma dans l'arrondissement de Nivelles et à la suite d'une interpellation faite à la Chambre des Représentants par M. De Burel, les 27 et 31 janvier 1888, le gouvernement refusa à la capitale l'autorisation de faire passer ses drains sous la route de Mont-Saint-Jean à Binche.

Cette décision avait pour Baulers, Thines et Nivelles une importance extrême : elle arrêtait à temps des travaux dont les effets nuisibles (1) s'étaient déjà fait sentir à Baulers, et qui, en se prolongeant suivant les données du projet, auraient peut-être bientôt absorbé la nappe d'eau alimentant les sources de Baulers et de Clarisse.

Mais ce refus d'autorisation ne pouvait être considéré comme définitif que le jour où la ville de Bruxelles, qui devait absolument sortir de l'impasse où elle se trouvait, aurait adopté un autre projet capable de lui fournir l'eau nécessaire aux besoins toujours croissants de ses habitants.

Un arrêté royal en date du 20 octobre 1888 institua une commission chargée d'étudier les divers projets de distribution d'eau dans l'agglomération bruxelloise.

Cette commission forma dans son sein une sous-commission composée de dix membres, parmi lesquels se trouvait M. Ch. Lagasse, Ingénieur en chef, directeur des routes et bâtiments civils; cette sous-commission fut chargée de faire rapport sur les onze projets présentés.

Il n'entre pas dans notre cadre d'examiner en détail chacun de ces projets; ceux de nos lecteurs qui désireraient approfondir la question liront avec intérêt le rapport complet de la sous-commission, publié dernièrement dans la *Chronique des Travaux Publics*; nous ne parlerons ici que des projets qui ont quelque intérêt pour notre ville ou pour les communes voisines.

(A continuer.)

(1) Niveaux constatés à trois puits à un an d'intervalle :
18 juin 1885. Puits de M. Lisart, 1^m50; puits de M. Gheude, 2^m50; puits de la ferme de Dinant, 1^m50.
22 juin 1886. Les niveaux de ces trois mêmes puits tombent respectivement à 1^m40; 0^m85 et 1^m42.

Boîte du Journal.

A Anonyme. — Vous nous obligeriez en nous apprenant où vous avez puisé cette poésie, car il y a dans votre texte quelques erreurs de copie, qu'il importerait de rectifier.

A. O. X. Merci bien. Cette chanson n'a qu'un couplet : vous le connaissez. Nous sommes d'ailleurs sur la trace d'une chanson presque semblable, appartenant au Hainaut.

La place Saint-Paul et le nouveau Palais de Justice.

Dans sa séance du 8 février, le Conseil communal a été saisi d'une demande de l'architecte du palais de justice, tendant à obtenir une dénivellation générale des rues qui aboutissent à ce monument.

Voici, d'après le plan remis au Conseil, dans quelles conditions les choses se présentent : en prenant pour point de départ le seuil de la bordure supérieure de la place S^t Paul, en face de la salle d'audience, la rue longeant la façade principale se trouve en contre bas de cinquante-cinq centimètres de ce point de repère et se dirige en pente douce vers le Waux-Hall. Au commencement de la rue de Sainte-Anne, on constate une différence de niveau de 0^m35, et à l'entrée de la cour, cette différence s'élève à 1^m. D'après le projet présenté par M. Dumortier, la rue longeant la façade serait abaissée de 0^m35, de telle façon que pour arriver à la place, au lieu de deux marches il faudrait en graver cinq ou six ! Il y aurait donc entre le sol au coin de la maison de M. le D^r Lebon et l'emplacement du jeu de balle une différence de niveau de 1^m20 !

Ce n'est pas tout : pour donner accès à cette rue, il faudrait également bouleverser la voie qui conduit à la place Blevall en longeant la place S^t Paul et la dénivellation en certains points de cette voie serait de plus de 0^m40.

Une jolie perspective pour ceux qui, comme MM. Lebon et de Lalieux ont des portes cochères ! Comment arriver désormais à ces maisons avec une voiture lorsqu'il y aura trois ou quatre marches à graver ?

A-t-on prévu dans ce bouleversement général la perturbation qu'on pourrait apporter à l'écoulement des eaux, au système d'égouts et aux conduites de l'eau et du gaz ?

Et la place S^t Paul qui va s'élever comme une butte au milieu de ces rues encaissées et dont les abords vont devenir un véritable casse-cou ! Tandis que dans toutes les autres villes on cherche à surélever de plus en plus le niveau des rues, on viendrait ici les abaisser au point d'en faire de véritables chemins creux !

Si ce projet devait un jour s'accomplir, on en viendrait peut-être aussi à vouloir descendre le niveau de la place et à sacrifier ainsi les arbres qui en font le plus bel ornement.

Qui sait si ce n'est pas là que l'on voudrait en venir, puisqu'on a déjà proposé au Conseil communal d'abattre une rangée de ces vieux tilleuls, qui masquent la façade du monument ?

Le Conseil ne s'est pas encore prononcé sur cette question et nous espérons bien qu'il ne se prêtera pas à ce bouleversement, d'autant plus qu'on réclame sa part d'intervention dans des travaux qui ne doivent avoir aucune utilité pour la ville.

Peu nous importe à qui incombe la faute que l'on a commise en bâtissant le palais de justice à un niveau trop bas : mais que ceux qui étaient là pour veiller à ce qu'on ne la commette pas s'en tirent comme ils le pourront, et qu'on ne fasse pas supporter par la caisse communale les conséquences de cette gaffe.

Qu'on nous laisse surtout intacte notre belle place Saint-Paul, que bien d'autres villes nous envient.

CLIPOTIA.

Nécrologie.

Vendredi, ont été célébrées les funérailles de Dame Alexandrine LINOUX, épouse de M. Joseph BOUVRIE, décédée à Nivelles, le 11 février courant, à l'âge de 64 ans.

Nous présentons à M. Bouvrie et à ses enfants nos compliments de condoléances les plus sympathiques.

Nous sympathisons également au deuil qui vient de frapper une estimable famille de notre ville, par la mort de Dame Bernadine COURTAÏN, épouse de M. Jean-Baptiste DEGRODT, décédée à Nivelles, le 8 de ce mois, à l'âge de 52 ans.

A DROITE ET A GAUCHE.

Examens. Nous félicitons vivement M. Max Van Denrydt, qui vient de subir, avec grande distinction, son examen de premier doctorat en philosophie et lettres, devant le jury de l'Université de Louvain.

Conférences. — Aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, conférence publique horticole, donnée dans le jardin de l'école normale de l'Etat, par M. L. Dubrulle, pépiniériste à Jumet.

Sujet : Taille du poirier ; culture intensive des légumineuses.

A LA MEME HEURE, conférence donnée au Waux-Hall, sous les auspices de l'*Alliance ouvrière*, par M. Maurice Lemonnier, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

Sujet : Les lois ouvrières en Belgique.

L'adjudication des travaux de construction de la nouvelle salle des fêtes est fixée au 27 courant.

Les plans et cahier des charges pourront être consultés dès demain à l'Hôtel-de-ville.

On a abattu, la semaine dernière, le gros noyer qui se trouvait le long du chemin conduisant à la ferme de Montifauf.

Il sera regretté des promeneurs qui ne manquaient jamais de lancer quelque bâton dans ses branches, lorsqu'elles étaient couvertes de noix.

Cette perte leur sera d'autant plus sensible qu'il leur faudra encore attendre longtemps avant de pouvoir compter sur les noyers plantés le long de la chaussée de Mons.

L'hiver n'est pas rude, mais enfin il fait froid, et à cette saison on aime mieux « en air de feu qu'in air de musique. »

C'est ce que se disent les paroissiens de l'église St-Nicolas, qui se demandent avec surprise quand on se décidera à allumer les deux poêles américains placés à grands frais dans l'église depuis quelques années.

Il y a beau temps que les grèves sont finies et on ne manque plus de charbon.

Les habitués de la salle d'attente de 3^e classe de la

Gare de l'Est se demandent également avec anxiété quand on se décidera à remplacer un carreau de vitre brisé à l'une des portes de la salle. Le vitrier officiel serait-il déjà passé, comme dans la vieille chanson :

V'la l'carreau, l'carreau cassé :
V'la l'vitrier qui passe ;
V'la l'carreau, l'carreau cassé :
V'la l'vitrier passé ?

Nous avons reçu le programme des concours ouverts, pour 1890, par la Société liégeoise de littérature wallonne. Ils sont au nombre de dix-sept, comprenant des questions de linguistique et d'histoire, des recherches diverses (étude sur les enseignes de Liège, avec explication des emblèmes etc.), un conte wallon en prose, une pièce de théâtre en vers, une chanson, une poésie, etc.

De son côté, la *Caveau verviétois* vient de nous envoyer les résultats de son huitième concours littéraire. Voici les premières distinctions décernées :

1^{re} CATÉGORIE. — *Poésie française*. 1^{er} prix : M. Louis DE CASEMBROOT, Bruxelles.

2^e CATÉGORIE. — *Nouvelles en prose*. — Hors concours. — récompense : M. Louis PICALAUSA, Seraing. 1^{er} accessit : M. Edmond HENNEVAUX, Grivegnée.

3^e CATÉGORIE. — *Chansons françaises*. 1^{er} accessit : M. Charles GULLIAUME, Schaerbeek.

4^e CATÉGORIE. — *Chansons wallonnes*. 1^{er} prix : M. Th. CHAPPIER, Verviers.

Trente-quatre distinctions ont été accordées par le jury. On ne chôme pas, à Liège et à Verviers.

Deux conscrits, des villageois, montaient, vendredi, la rue de Mons, en se tenant par le bras.

Ils étaient ivres comme la Pologne entière et leur casquette disparaissait sous un flot de cocardes et de rubans.

Et tout en marchant, ils chantaient d'une voix enrouée et pâteuse :

Oh ! la la !
C'est comme ça
Si d'avous jamais seu ça
D' n'arous ni sté quéri sti là !

Nous ne connaissons pas encore cette chanson de circonstance, qui est peut être appelée à détronner

... Le roi de notre pays,
Qu'a fait tirer au sort (bis)
Tous les conscrits.

Une dame de la ville prend dernièrement une nouvelle servante qui n'avait jamais quitté son village. Au moment où Marie venait de ceindre le tablier blanc, on sonne : elle court ouvrir à un marchand de craie qui, connaissant le sans gêne de certaines servantes fort prestes à congédier leur monde, demande aussitôt Madame.

Bébert, l'agent d'assurances. (1)

El mercredi, à cinq heures au matin, cor qué c'astout t'in plein d' l'hivier, tout l' monde astout dsus z'armes à l' maiso Bébert : d'jusqu'au mononque Djean astout accoureu pou v'ni fé ses r'commandations à s' neveu.

Berthine enn' savou pu iu donner dé l' tresse : elle d'allou à les quatre coins de l' maiso pou caché les loques de s' garçon ; v'la qué l' brouch'tout s' maronne ; v'la qu'elle trouvout qué s' faux col n'astout ni assez rette et qu'elle s'ermettout à d'in caché in pu amidonné. Enfin, djé n' cwé ni qué n' d'joune fie qui va pou l' preumi coup au bal perdrou tant d'attintion à s' t'wélette qué Berthine enn' d'in fsout à l'intour de l' sienne de s' Bébert. Etou, quand il a ieu sté arrindgf, elle lé viout v'raimint dins l'ieau, fource qu'i stout proppe ; o dit quédfwé proppe comme in pèle, mais c'astou l' cas de l' dire pou Bébert.

Pindint qu'i d'junout, c'astout des r'commandations à n'in pus fini.

— « Perdez bi n'attintion, savez, m' fi, li dsout-elle es' mère, dé r' troussi comme i faut vos maronnes, pou n' ni trop l' zes rimpli d' berdouies. Qué temps qu' vos d'allez avwère, em' n'effant!.. Tène, v'la in mouchwèr rouche de vos père pou mette dessus vos tchapia ; pa in vint parèie, in parapuie, c'est comme

Marie n'a rien de plus pressé que de le faire entrer au salon et de courir appeler sa maîtresse.

Tête de Madame en voyant ce singulier visiteur, qu'elle éconduit aussitôt. Mais la villageoise se rappellera longtemps le *savon* qu'elle a reçu.

On connaît ce vieux trait :

In paisan passe tout près d'in moulin à vint :
« Tène! dist-i, c'est l' moulin qu'a des ailes et c'est l' mout qui vole!

Lu sur une affiche annonçant une vente de meubles : Bois de lit en fer. — Lit pour enfant en fer.

FÊTES ET CONCERTS.

LE CONCERT DU CERCLE. — Le *Cercle Musical* a donné, dimanche dernier, au Waux-Hall, le concert qu'il offre chaque année à ses membres.

Il y avait beaucoup de monde, plus même que ne le permettait de l'espérer l'épidémie de fêtes qui sévit en ce moment à Nivelles.

L'orchestre du *Cercle*, dont nous nous plaisons à constater les progrès, a ouvert et clôturé le concert. Les morceaux ont été exécutés avec une justesse et un ensemble parfaits. Toutes nos félicitations à M. Dewinter, qui dirige la société, ainsi qu'aux musiciens.

M. Vandam a remplacé M. Dekemper, qui n'avait pu se rendre à l'invitation de la Commission. La façon dont il a débité ses chansonsnettes lui a concilié les bonnes grâces du public, qu'il a beaucoup fait rire. Aussi l'a-t-on bissé et rebissé.

On n'a pas ménagé non plus les applaudissements à MM. Leriche et Buquoy qui ont fort bien rendu, le premier une fantaisie pour bugle, le second un air varié pour tuba.

Nous conseillons à ces messieurs de se munir, une autre fois, d'une feuille « *benwette* », pour ne plus être obligés d'avaler quelques gorgées d'eau après chaque variation.

Le bal, conduit par l'excellent orchestre de M. Bernard, n'a pas manqué d'entraîner et s'est prolongé jusqu'à une heure fort avancée. V.

FAUFE.

Il avou in coup in veuf qui avou twé-z-effants éyé qui s'avou rmaré.

Mais s' deuzième feumme n'aimout ni les effants et cachou tous les moi dé s' d'in fé quitte. Elle embé-tou toudi s'n homme pou qu'i voie les pierde dédins l' bôs ; mais li, ça n' li d'allou ni. In bia djou pour-

si o n' d'avout pouñ. »

Tout l' même, i d'in fsout iun d' temps : el pieuffe t'chéiout à r'laie godet et Bébert avout twés heures de pids à fé pou arriver au chateau.

— Ça n' fait ri, dsout-i Batisse, vos n' sarez ni mourr pou ça ; d'ailleurs o n'a ri sans rûches, et c' n'est ni pou in p'tit tacha qu'i faurout gâter n' si beile affaire. Pourtant, si o-n'avout seu qu'il arout fait in temps parèie, nos arinnes bi d'mandé l' tcherette du marchand d' fromatches et d' vos arous mené d'jusqu'à n' pichée du chateau. Mais après tout, qu'est-ce qu'o-n-arout dit lauvau, si o-n-arout seu qu'in agent d'assurances v'vêatche dins in équipâche parèie?

Iun qui n' s'é tajout ni néri, c'astout l' maisse d'escole : i n' d'avout v'raimint qu' pour li :

— Surtout, l'ami, attintion comme vos parlez. Moustrez qu' vos n'avez ni mindgi vo pain dins-n-in satche et qu' vos avez d' l'instruction. Enn' d'allez ni fé des fautes de français éyé n' roubliiz ni les rèques *du subjunctif* qué dj'ai ieu tant d' rûches à vos fé intrer dins l' tresse!

Adon, c'astout l' mère éyé l' père qui r'couminchin-tent leu-n-oremus, si bi qu'à l' fin i parl'inent testous t'inchenne et qu' ça fésout in rainatche qu'i n'avout pus moi d' s'intinte.

Pindint c' temps là, Bébert fésout in paquet de toutes ses pap'rasses ; i d'avout assez pou assureur l' villatche tout intèr d'jusqu'au démi caïau.

— Allons, m' n'effant, boune chance et bouñ coratche, li dsout-elle es' mère dsus l'appa d' l'huche.

Eyé m' Bébert es' met in route dins des tch'mins pleins

tant, i dit à s' feumme : « Demain au matin, i saront partis. »

Mais l' pu vi des garçons, qui avou intindu ça, est voie voler n' bobine de gris filé dins les loques de s' maman èt i l'a alloé au tchénu de l' maiso.

L' lend'main au matin, l' père est parti avé ses effants et arrivè dins l' bos, i leu-z-a dit d' d'juer n' iniette au pid d'in arbe, pindint qu' d'allou caché à nids.

Mais les effants ont toudi d'jué, et vyant qu' leu père né r'vénou pu, i sont r'vénou à leu maiso in r'bouloutant toudi l' bobine de gris filé.

Arrivés là, i-z-ont sté s' muchi dins l' place à costé de l' cugine.

Comme el maman astou binaiche de n' pu avwère les effants de s'n homme dins les pids, elle avout fait des gauffes ; mais i d'avout ieu qui stout brûlée.

— Tenais, dist-elle, dj'ai là n' gauffe brûlée ; si les ptits effants stinnet ci, i l' mindj'inent co bi.

— D'su ci, man, dsus ci, man, crienè-t-i l'aussi rade, — Comment? I sont r'vénou, dist-elle el m'aman in tapant s' fier à gauffes. »

— Demain, i n' saront pus ci, dist-i l'homme.

El lend'main, vellà co voie pierde ses effants.

Mais i-z-avinent mis des cindes dins leus poches pou les s'mer d'sus leu route ; ça fait qu' i-z-ont co r'trouvé leu tch'min.

El m'aman f'out co des gauffes ; ça fait qu' d'a co ieu que a brûlé.

— Ti, dist-elle ainsi, si les ptits effants stinnet ci, i l' mindj'inent co bi.

— D'sus ci, man, d'sus ci, man, » crienè-t-i les gamins.

— « Moncha d' losses, i sont co r'vénus! »

— « I n' r'vèront pu d' main, » dist-i l'homme.

L' lend'main, il est co voie pou les pierde. Mais les gamins, c' coup ci, avinent pris des p'wés dins leu poche pou lé s'mer dsus leu route.

Mais il a passé des courbeaux qui ont tout mindgi. Ça fait qu' i zont sté pierdus.

I zont sté iun d'in costé, l'aute de l'aute. El' pu vi est-st-arrivé à n' grande maiso éusqu'il a tapé à l'huche pou d'mander à lodgi.

— N' venez ni ci, dist-elle el servante, pa c' qué m' maîtresse est sourcière éyé n' maisse c'est-in géant qui mindge el chair de chrétien.

L' gamin a tant fait qué l' servante l'a fait intrer et l'a sté muchi dins s' tchambe.

Quand l' maisse est r'vénou, il a sintu tout d'suite en saqué.

— « I sent la chair de chrétien ici. »

— « Non fait, dist-elle el servante, i n'a ni in tchat-qui a v'nu dins l' maiso. »

I n'a ni sté contin avé ça, èy il a fait l' visite de l' maiso.

Il a si bi caché qu'il a trouvé l'gamin qui stout pa dzous l' lit de l' servante.

— « C'è s'ra pour mon déjeuner demain au matin. »
Ça fait qu'il a pris l' gamin, il l' mis dins-n-in satche et il l'a inséré dins-n-en tchambe. Mais l' servante s'a r'levé par nûte, elle a drouvi l' satche et elle est partie avé l' gamin, après avwère mis in monchia d'assiettes à l' place.

d' berdouies, pa n' pieuffe qué les tchis arinnet bu d'estampés ; i fsout co pus nwère qué dins in four, éyé pou parfé l' djeu, es' parapuie — qu'il avout tout l' même pri avé li — a r'tourné co pus d' dix coups d'sus l' route, si bi qué l' djou piquou quand il est-st-arrivé tout près du chateau.

I n' faut ni d'mander comme i stout apotadgi quand il a sounné à l' griè ; i stout co pus crotté qu'in tchi barbet.

L'intendant v'vénou d'justémint d'intré à s' bureau éyé Bébert li-z-a fait tout d' suite es' commission.

— Mais mon ami, je ne sais vraiment pas ce que vous voulez dire.

— Vous m'avez pourtant-z-écrit, Monsieur, voilà votte lette, respond t-i-Bébert qui stout djà r'tcheu comme in pain mau r'vénou.

— Oh ! mais, cela me paraît être une mystification!

Bébert, qui n'avout jamais intindu c' mot là, astout tél'mint broui qu' i respond t'aussi râte : Nous assureons ça aussi, savez, Monsieur!

I pinsout put-ette qu' c'astout in tchéri ou bi n' saquet d'erchénnant.

— Vous ne me comprenez pas, je dis qu'on doit vous avoir trompé, et la preuve en est que je ne me nomme pas Martin, mais Martiny.

Vo viiz de d'ci l' visatche de Bébert ; il a t'aussi râte erpris ses cliques et ses claques et il est r'vénou n' miette moins jvèieux qué quand i stout parti.

— Qué nouvelle, em-n'effant? li crie-t-elle es' mère du pus long qu'elle l'a ieu vu.

— Qué l' diable invole el boutique! Djé d'ai fait des

(1) El couminch'mint est d'su l'*Acloz* d' dimanche passé.

L'lend'main, el maïsse est-st-arrivé avé in gros baston éy il couminchi à flahi à tour dè bras dsus l' satche :

« Vlà les oches dé chrétiens qui croquont, » dzout-i in tapant et in rêtchant ses moustatches,

Quand il a ieu drouvi l' satche et qu'il a ieu vu les boquets d'assiettes, i s'a mis in colère éyé comme i n'vyout pu l' servante, i s'a bi douté d' l'affaire.

Il a invoï s' feumme d'in costé éié li, il est voie dè l'aute.

El servante, qui astou djà bi lon avé l' gamin, s'ertoune in coup :

« Maria Déi! dist-elle, là bi no maïsse qui arriffe lauvau! Qué d'allonnes fé?... Candgi vous in four, dist-elle au gamin, éyé mi, djé m' candg'rai in vie feumme qui cû les pains.

L' géant arriffe :

« N'avez ni vu n' fe avé in effant? » d'mande-t-i à l' feumme.

« Non, ça, monsieur, djé n'ai vu persône. »

I passe oute et n' miette après, vlà l' four erdév'nu gamin éyé l' vie feumme servante.

Mais pu lon, l' servante sè rtoune co :

« Maria Déi! vlà bi l' soûrcière qui arriffe lauvau! Qué d'allonnes fé?... Candgi-vous in vivi, dist-elle au gamin, éyé mi, djé m' candg'rai in cane qui nathe dèssus.

L' soûrcière arriffe et vwét n' belle cane qui v'noû d'sus l'bourd.

« Cane, cane, cane, » dist-elle in s'abachant éy in avançant s' main.

El cane vi tout près d'ielle et s'ertirre.

« Cane, cane, cane, » dist-elle co in coup in volant l' prinde.

Mais l' cane s'a rtiré si ràde qué l' soûrcière a tcheu dins l'ieau éyé s'a noi.

Adon, l' gamin a poursû s' route avé l' servante éy o dit même qué pu tard, i s' sont marié inchenne.

Là dsus, dj'ai ach'té in pitit tchi d' deux liards, dj' sù monté d'sus s' queue, mais s' queue, à rompu éyé dsù tcheu djù.

Raconté à Nivelles par Juliette R.
à Ed. Parmentier.

LE BAYART. (1)

M. Dewert, professeur à Ath, nous adresse la note suivante, à propos de notre récent article sur le Bayart. Nous nous empressons de placer cette note — que nous avons lue avec un vif intérêt — sous les yeux de nos lecteurs :

« Le mot aciot *baïau*, qui désigne la civière des morts, ne peut venir du *bayart* nivellois; il doit être non-seulement proche parent du mot français *bayart*, mais identiquement le même mot.

» En effet, dans presque toutes les localités wallonnes où ce mot est employé, la ressemblance est frappante. Il est absolument le même à Pâturages, Houdeng, Chimai où l'on prononce et écrit en wallon *bayart*.

(1) Voir l'Aciot du 2 février 1890.

pas d' poulain! O m'a ieu, mais c'est l' preumi el l' démi coup!

Et in dsant ça, Bèbert arrache el pancarte d'asseurances éyé l' tape dessus l' fosse au fi!

Après, i s'a mis à raconter s' vécatche despus l' s'in vi d'jusqu'au s'in va. Quand il a ieu spliqui l' farce qu'o li-z-avout djoué, Batisse a intré dins n' colère à tout d' brigi :

— Comment! S' moqui des dgins d'enn' manière parèie! Si dj'arous ci l' cien qui a scrit l' lette, i pass'-rout in monvais quart d'heure! Mais djé m'trou bi ci m' tiesse à couper qué c'est l' garçon du clerc qu'in est l'homcipe, et ça d' djalous'rie dé n' ni avwèr ieu vo place! I mé l' paira, allez, l'au long du bras, seuch d'in seur.

Heureus'mint qué Batisse crie fourt, mais qué s' colère passe ràde; i s'a continté d' grougni au clerc éyé à s' garçon sans ri dire. Mais Berthine, qui n'a ni in caractère parèie, principal'mint quand o d'a à s' Bèbert, a pus d'in coup attaqué l' feume du clerc, qui n' savout ni seul'mint qu' qu'o li volout dire.

Vos l'avez adviné despus longtlimps, c'astout l' frère dé Brusselles qui avout invoï l' lette tout innocimint; mais quand il est r'vènu s' d'in vanter, il a attrapé toute es' famie à spaltes, et i d'a seu pou combi.

Seul'mint, ç'a co sté Bèbert qu'a gangni à ça, pac' qu'il a ieu l' boune idée dé taper tous ses papis dins l' feu éy il a fait comme es père: i s'a mis à sure et tchérué et a fé l' cinsi. CLIPOTIA.

» Dans la province de Namur, à Matagne-la-Grande (arr. de Philippeville), nous retrouvons le mot tel qu'il s'écrivait au 16^e siècle, savoir : *boyart*. Dans les arrondissements de Tournai et d'Ath nous trouvons : *beiyart* (à Ath, Lessines, Chièvres, Brugelette, Tournai, où une rue porte ce nom.) A Lens, l'r ne se fait presque plus sentir. A Ellezelles, il a complètement disparu : *beyaa*, ce qui le rapproche du *baïau* nivellois. Du reste, tous ces *a* se prononcent allongés, ce qui équivalait à la terminaison *au* de l'aciot.

» A Ath, on emploie également le mot *bière*, qui a du reste la même étymologie que *bayart* et *bard*, c'est-à-dire l'allemand *bohre*, civière. Il est encore à remarquer que le mot *bayart* qui, en français, a le sens général de civière pour porter du mortier et autres objets, ne désigne guère dans toutes ces communes que la civière des morts. La civière qui sert au menuisier par exemple se dit toujours *chivière* ou *tchévière*.

Anagramme.

Remplacer les points par des consonnes et trouver la solution de l'anagramme :

. e . u . i . . . e . u . i . y . a . e . . . u .
. o . u . . . e . . . u . i . y . a . e . . . u .
. u .

La solution de la charade aciot est : MERSON.

Ont déviné : Totor el choumaque et Tati l' perriqui; Pou qué nos nos masquonche el lundi avant l' mardi gras, Irma invoxy un bon souvenir à son vieux Jean.

ETAT-CIVIL DE NIVELLES DU 8 AU 15 FÉVRIER 1890.

NAISSANCES. — Maria-Ida-Gh. Bauduin. — Auguste-Edèse-Gh. Gillain. — Victoire-Marie-Marguerite-Gh. Delfosse. — Hélène-Elise-Thérèse-Louise-Gh. Dusépulchre. — Léon-Jules-Joseph-Gh. Leclercq. — Julien-Michel-Gh. Cheude. — Raoul-Félix-Joseph-Gh. Herin. — Edgard-Jules-Alfred-Gh. Hulin. — Jules-Floribert-Gh. Derviaux.

MARIAGES. — François Bardiaux, 49 ans, ouvrier brasseur et cabaretier, avec Eléonore-Gh. Rombeau, 33 ans, cabaretière. — Nicolas-Michel-Achille-Gh. Lejeune, 23 ans, professeur de musique, avec Marie-Josephine Englebienne, 24 ans, sans profession.

DÉCÈS. — Bernardine-Gh. Courtain, 54 ans, cabaretière, épouse de Jean-Baptiste Degroode, décédée fr de Soignies. — Constance-Alexandrine Libouton, 64 ans, sans profession, épouse de Martin Bovrie, décédée rue de St Maurice.
2 enfants au-dessous de 7 ans.

Froment les 100 kilogs, 17,50 francs — Seigle 13,00 — Avoine indigène, 16,00 — Escourgeon, 17,50 — Beurre, le 1/2 kilog 0,00 — Œufs, les 26, 2,60.

Étude de Maître CASTELAIN, notaire à Nivelles.

Le dit notaire Castelain vendra publiquement :

Le lundi 24 février 1890, à 2 heures, chez Max. Gossieau, au lion belge, à Nivelles, à la requête de M. Grégoire Gossieau et de ses enfants,

UNE JOLIE MAISON

située rue de l'Étude en cette ville, joignant M. Hautain et M^{me} Holoffe.

Le jeudi 27 février 1890, à une heure, à la requête de J.-B. Arnould, à Baudémont sous Ittre, les

Objets Mobiliers

garnissant sa demeure.

Le vendredi 28 février 1890, à 2 heures, chez Félix Bruynbroeck, cafetier, près de la gare à Rebecq-Rognon, le dit notaire vendra publiquement, par devant M. le juge de paix du canton,

Une Maison et Grange

situées à Rebecq-Rognon, joignant le chemin du Marais, Scaille, Gailly, Pauline Jaumotte et Minne.

AVIS.

Nous apprenons que l'importante maison de masques et de costumes de carnaval *Bernhard Richter, de Cologne*, se propose d'établir une succursale à Nivelles, boulevard de la Fleur de Lys.

Un drapeau blanc à hampe chevelue sera arboré le jour de l'ouverture. (1)

(1) Il s'agit sans doute du drapeau que nous avons signalé à nos lecteurs dans l'Aciot du 10 novembre dernier.

Étude de Maître A. DELBRUYÈRE, notaire à Nivelles.

A louer pour le 1^{er} mars 1890,

Une Maison avec Jardin,

sise rue Gillard-Heppo, à Nivelles, occupée par M. Verelst.

pour le 13 septembre 1890

UN HERITAGE

sis à Baulers, avec prairies et terres le tout d'une contenance de 7 hectares 82 ares 95 centiares. — Occupé par Adolphe Saintes.

Pour les conditions s'adresser en l'Étude du dit notaire.

Étude de J. STEVENART, huissier à Nivelles.

Vente Mobilière

A NIVELLES,

lundi 17 février 1890, à 2 heures précises, en la demeure de Florian Tilman, cabaretier, faubourg de Mons, par le dit huissier STEVENART. Meubles d'estaminet, billard anglais, comptoir et pompe, porc-nourrain et mobilier complet. — Rien réservé.
Au comptant, sans frais.

A VENDRE OU A LOUER :

Grange, rue de Bruxelles; grande **Maison**, rue S^{te} Anne et plusieurs petites **Maisons**.

S'adresser à M^{me} Huet-Lisart.

COMMUNE DE MONSTREUX.

A louer pour le 1^{er} Mars 1890 :

1^o UN JARDIN ou CLOSIÈRE, situé au lieu dit *Verte tarte*, contenant vingt-trois ares nonante centiares.

2^o UN EXCELLENT PRÉ, situé au même lieu, contenant cinquante-sept ares nonante centiares.

S'adresser au bureau du journal.

INAUGURATION

DU

PALAIS DES MOULES.

L'Carabinier Laurent a l'honneur d'informer tous les bons vivants de Nivelles et des environs, qu'il ouvrira dimanche son nouvel établissement **rue des quatre Saïas**.

Malgré la richesse des installations les prix seront les mêmes qu'à son établissement de la **rue de Bruxelles**.

Ces deux succursales resteront ouvertes toute la nuit de dimanche et de mardi.

On y trouvera des moules délicieuses et des harengs succulents. — Qu'on se le dise.

Madame C. BOGAERTS,

RUE AUGUSTE ORTS, 18, en face de la Bourse.

— BRUXELLES. —

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX.

Frédéric WILLAME, Banquier à Nivelles.

ACHAT & VENTE DE FONDS PUBLICS

Ordres de bourse, Coupons.

COMMISSION : UN FRANC PAR MILLE.

L. COLINET & J. THEYS

MAÎTRES DE CARIÈRES

A FELUY-ARQUENNES.



Spécialité de Monuments funéraires en tous genres

Grilles d'entourage, Caveaux de famille,

CROIX MORTUAIRE DEPUIS 50 FRANCS, ETC.

Bureaux : 65, Grand'Place, à NIVELLES.

**GRAND'PLACE
A
NIVELLES**

ARTHUR SEMAL

**AUX FORGES
DE
VULCAIN**

**ATELIER POUR LA CONSTRUCTION DE SERRES,
Grillages, Chenils, Faisanderies.**

Poêles en tous genres, Cuisinières ordinaires, Cuisinières à cuire le pain.

ON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS
pour ce qui concerne la serrurerie, poêlerie, etc., à des prix très-modérés.

ARTICLES POUR BATIMENTS : POUTRELLES, ANCRÉS, ETC.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
pour hommes, dames et enfants.

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS.

V. PLISNIER-PONCELET,
GRAND'PLACE, 17, NIVELLES.

SAISON D'HIVER 1889-1890.

Pardessus demi-saison pure laine	depuis frs	14,75
» Moscou double satin	»	15,00
» Beaver double satin très soigné	»	25,00
» Cheviot et fantaisie	»	20,00
» pour enfants	»	8,00
Costumes pour hommes	»	15,00
» enfants	»	5,00
Pantalons	»	5,00

VÊTEMENTS SUR MESURE EN DIX HEURES.

FAÇONS GARANTIES.

CHOCOLAT.

De tous les aliments, celui qui se prête le mieux aux falsifications, c'est le CHOCOLAT. Aussi, si vous êtes soucieux de votre santé, vous n'emploieriez plus que les marques :

PELERIN, RUELLE & C^{ie}

dont la pureté est garantie par la maison.

Enveloppe rouge, les 500 grammes,	fr.	1,60
» verte, » » »	»	1,75
» mauve, » » »	»	2,00
» blanche, » » »	»	2,50
Boîte brune, » » »	»	1,75
» mauve, » » »	»	2,00
» blanche, » » »	»	2,50
» avec ruban, » » »	»	3,00

Pour les enfants, demandez le chocolat du « *Bataillon Scolaire* », à 50 c^m la tablette de 125 grammes.

N. B. — Tous les chocolats que nous recommandons portent notre marque.

Dépôt chez **Hancart-Grégoire, 7, rue de Mons, 7, à Nivelles.**

Change, fonds publics, coupons

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

EDOUARD ATQUET

RUE DE BRUXELLES, 18,

vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8,60.

HOLOFFE-DUBOIS

MAÇON-ENTREPRENEUR

Boulevard des Arbalétriers, Nivelles.

CARREAUX ET PAVÉS CÉRAMIQUES
pour cours, cuisines, porches, trottoirs, écuries, etc.

Pavés en grès de Loupoigne.

BRIQUES, BRIQUETTES, CARREAUX, ETC., DE BOOM ET D'ENNUYÈRES.

BRIQUES DE TUBIZE POUR PAREMENTS.

BRIQUES RÉFRACTAIRES.

CHAUX-CIMENTS, PLÂTRES & POILS BATTUS.

Pavements en ciment comprimé.

Tuyaux, Coudes, Embranchements, Syphons,
Vases de latrine en grès vernissés.

Vins et Spiritueux

Produits garantis purs et de provenance directe

LÉON VINCLAIRE-RUCLOUX

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

CORSETS SUR MESURE.

Dessart-Hauchamps, rue de Soignies, 1,
(en face de la rue du Béguinage).

Nouvelle Invention

SONNERIE PNEUMATIQUE

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

OCT. LEHERTE

SERRURIER-POËLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887

FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabricant de serres, poêles, cuisinières, chassiss de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriottes, poulaiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

PRIX MODÉRÉS.

Calorifères de construction.
Sonneries électriques et pneumatiques.
Ouvrages de poêlerie, serrurerie et ferronnerie.

Rue de Charleroi, 5, NIVELLES.
MAISON FRANÇOIS GALLY,

Dépôt de paillasons de toutes dimensions
à des prix exceptionnellement avantageux.

R. LECOMTE-CASTELLE

TAPISSIER-GARNISSEUR

7, rue de Soignies, Nivelles.

Papiers peints, tapis de pieds et de tables, rideaux, stores, toiles américaines, linoléum et cuirs cirés.

Accessoires pour tout ce qui concerne la garniture.

SPÉCIALITÉ DE CHAMBRES FUNÈBRES.

MAISON

R. FROMENT-ROUSSEAU

MENUISIER-ENTREPRENEUR

34, Faubourg de Namur, 34, Nivelles.

MAGASIN DE MEUBLES, GLACES & TOURNAGES.

PORTES ET CHASSIS.

AMEUBLEMENTS D'ESTAMINET & USTENSILES DE MÉNAGE.

Etuves et Cuisinières.

Literies, couffils, laines, flocons et voitures d'enfants.

GOUTEZ LE BON TABAC
et les fins cigares
de JEAN SCHOLTUS
ANCIENNE MAISON DERNIS
Rue de Bruxelles à Nivelles.

A L'ABONDANCE

PATISSERIE CONFISERIE.

Grande spécialité d'articles chocolat, crème et sucreries pour revendeurs. — Gros et détail.

LOUIS HANCART-GRÉGOIRE

Rue de Mons, 7, Nivelles.

Chocolat de l'Union des pâtisseries et de toutes marques — Fabrique de couques Dinant et Rheims — Dragées pour baptêmes — Cartonnages — Tartes, tourtes, gâteaux, pièces montées — Biscuits anglais, comestibles, etc.

Vente de Parapluies et Ombrelles

Réparations et recouvreages

A DES PRIX MODÉRÉS.
JEAN ANDRIEU

CHAUDRONNIER ET RÉTAMEUR

rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

Compagnie belge

DES

PROPRIÉTAIRES RÉUNIS

FONDÉE EN 1821

pour l'assurance à primes contre l'incendie.

Agent principal **Frid. WILLAME**, rue de Bruxelles à Nivelles.

ETRENNES FIN DE SAISON ETRENNES

MAISON F. ROMBOUTS,
rue Ste-Geotrude, 16, NIVELLES.
DÉTAIL.

VENTE AU PRIX D'INVENTAIRE.

GROS.

A l'occasion de cette mise en vente, je ne saurais assez engager les personnes vraiment soucieuses de leurs intérêts, à profiter de ces occasions hors ligne qui ne se représentent que très rarement. Différents lots de marchandises sont vendus avec un rabais de 25 à 30 p. 0/0. En plus de ces avantages incontestables, j'offre à titre d'étrennes, 10 p. 0/0 sur tous les achats; cela pendant un mois seulement.

Aperçu de quelques occasions :
Pardessus moskova noir ou bleu, doublés Tartan, col velours soie au prix extraordinaire de 48,80.
Pardessus moskova noir, brun, bleu ou vert, doublé satin 4^{re} qualité, col velours soie de Lyon, valeur 58 fr. au prix de 38 francs.
Pardessus à pelorine depuis 4,00
Pantalons pure laine depuis 3,75
350 Gilets fantaisie haute nouveauté depuis 7,50
DEUIL EN 6 HEURES. — PANTALONS EN 4 HEURES. — CONFIANCE. — PRIX FIXE.

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER